

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-445

présenté par
M. Le Fur, M. Brun, Mme Dalloz et M. Furst

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.